

**FICAM WP**Version 2 / F  
102000002338

1/8

Date de révision: 13.12.2007  
Date d'impression: 13.12.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	FICAM WP
Code du produit (UVP)	05935598
Utilisation	Insecticide
Société	Bayer Environmental Science 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif par contact avec la peau.  
Toxique par inhalation et par ingestion.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Poudre mouillable (WP)  
Bendiocarbe 80%

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Bendiocarbe	22781-23-3 245-216-8	T, N	R21, R23/25, R50/53	80,00
Acide alkylnaphtalènesulfonique, sel de sodium		Xi	R36	> 1,00 - < 5,00
Condensat de Naphtalène Sulfonate de Sodium et de formaldéhyde		Xi	R36/38	> 1,00 - < 5,00
Silice amorphe	7631-86-9 231-545-4			> 5,00 - < 25,00

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**4. PREMIERS SECOURS**



## FICAM WP

Version 2 / F  
102000002338

2/8

Date de révision: 13.12.2007  
Date d'impression: 13.12.2007

### Conseils généraux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuiller à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.)

### Avis aux médecins

#### Symptômes

Local: Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

#### Symptômes

Systémique : bradycardie, mal de tête, sueurs, gêne dans la poitrine, Douleur abdominale, convulsion musculaire, Convulsions, difficultés respiratoires, vue brouillée, Nausée, Lacrymation, Salivation, bouffée de chaleur, vertiges, Vomissements, Diarrhée, hypotension

#### Risques

Ce produit contient un inhibiteur de cholinestérase. Ne pas utiliser si avis contraire du médecin.

#### Traitement

Traitement local :  
Traitement initial : symptomatique.

#### Traitement

Traitement systémique :  
Intubation endotrachéale et lavage gastrique, ensuite administration de charbon actif.  
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.  
Contre les convulsions : injection de Diazépam par voie intraveineuse : 5-10 mg chez l'adulte, si nécessaire répétez après 15 minutes jusqu'à sédation complète de la crise ; 2,5 mg i.v. chez l'enfant.  
Traitement chez l'adulte : dans tous les cas atropine à forte dose (2 à 4 mg) à répéter toutes les 10 à 15 minutes en fonction des besoins.  
Contre-indications : oximes (pralidoxime, obidoxime), succinyl choline, aminophylline.  
Contre-indications : dérivés de morphine.  
Guérison spontanée.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.



## FICAM WP

Version 2 / F  
102000002338

3/8

Date de révision: 13.12.2007  
Date d'impression: 13.12.2007

### **Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau à grand débit

### **Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

### **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### **Information supplémentaire**

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.

Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

---

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

### **Précautions individuelles**

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Éviter toute formation de poussière.

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### **Méthodes de nettoyage**

Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

### **Conseils supplémentaires**

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

---

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

Éviter la formation de poussière.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### **Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Éviter une exposition directe au soleil.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

**FICAM WP**Version 2 / F  
102000002338

4/8

Date de révision: 13.12.2007  
Date d'impression: 13.12.2007

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié  
PEhd (polyéthylène haute densité)

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Bendiocarbe	22781-23-3	0,2 mg/m <sup>3</sup>		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle  
(Occupational Exposure Standard)

**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 20) de type EN149FFP3 ou EN140P3 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

**Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.  
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.



## FICAM WP

Version 2 / F  
102000002338

5/8

Date de révision: 13.12.2007  
Date d'impression: 13.12.2007

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Aspect

Forme	poudre
Couleur	beige
Odeur	faible, caractéristique

#### Données de sécurité

Energie Minimale d'Inflammation	30 - 100 mJ
Limite d'explosivité, inférieure	30 g/m3
Classe d'explosibilité de poussière	St2
Masse volumique apparente	env. 250 kg/m3
Solubilité dans l'eau	miscible
Autres informations	Solide combustible.

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 179 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) 0,313 mg/l Durée d'exposition: 6 h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 1.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

**FICAM WP**Version 2 / F  
102000002338

6/8

Date de révision: 13.12.2007  
Date d'impression: 13.12.2007

Bioaccumulation                      Crapet arlequin  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 6  
La valeur fournie concerne la matière active technique bendiocarbe.

**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson              CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 0,87 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les daphnies              CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 0,0377 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique bendiocarbe.

Toxicité pour les algues                CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata*) 0,408 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique bendiocarbe.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	<b>2757</b>
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II
Code danger	60
Description des marchandises	CARBAMATE PESTICIDE SOLIDE, TOXIQUE (BENDIOCARB MIXTURE)

**IMDG**

Numéro ONU	<b>2757</b>
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II
No EMS	F-A , S-A
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	CARBAMATE PESTICIDE, SOLID, TOXIC (BENDIOCARB MIXTURE)

**IATA**

Numéro ONU	<b>2757</b>
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II



## FICAM WP

Version 2 / F  
102000002338

7/8

Date de révision: 13.12.2007  
Date d'impression: 13.12.2007

Description des marchandises CARBAMATE PESTICIDE, SOLID, TOXIC  
(BENDIOCARB MIXTURE )

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

. Bendiocarbe

Symbole(s)

T Toxique  
N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R21 Nocif par contact avec la peau.  
R23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agropharmaceutiques.

Rubrique n° 1130 : Fabrication de substances toxiques

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

34 Phosphates, pyro-, ou thio- ou organo-phosphates, phosphoramides, carbamates anticholinestérasiques

## 16. AUTRES DONNÉES

### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 3 :

R21 Nocif par contact avec la peau.  
R23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.



## FICAM WP

Version 2 / F  
102000002338

8/8

Date de révision: 13.12.2007  
Date d'impression: 13.12.2007

R50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.